

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

N° 2089

AMENDEMENT

présenté par
Mme Chatelain et les membres du groupe Écogiste et social

ARTICLE 8

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 1, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rappeler l'objectif de préservation de la biodiversité.